

## INTITULE DU POSTE

*Maître de conférences associé HCA / 100 %*

## ELEMENTS ADMINISTRATIFS

<b>Versant :</b>	Fonction publique de l'Etat
<b>Intitulé du poste :</b>	Maître de conférences associé 100%
<b>Catégorie :</b>	A
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2026

## LOCALISATION DU POSTE

<b>Région</b>	Normandie
<b>Département</b>	Seine Maritime
<b>Adresse</b>	27 rue Lucien Fromage 76160 Darnétal

## EMPLOYEUR

Créée en 1904, l'ENSA Normandie s'est installée en 1984 sur les communes de Darnétal/Rouen dans une ancienne usine (architecture de la moitié du XIXe siècle) au cœur d'un parc de 2,5 ha. L'école offre aujourd'hui 5000 m<sup>2</sup> de surface dédiés à l'enseignement. Se rajouteront 500m<sup>2</sup> dédiés à la recherche en 2024.

Elle est membre de la ComuE qui regroupe l'ensemble de l'ESR de la Normandie. Elle est partenaires des projets "Excellences" de l'Université de Rouen (anticiper les transitions et travailler sur le multirisque) et de l'Université du Havre (créer un campus polytechnique des territoires maritimes et portuaires)

Elle accueille 52 enseignants dont 6 professeurs et 5 HDR, 100 intervenants extérieurs, une équipe administrative de 40 agents pour former près de 700 étudiants.

Son projet pédagogique est caractérisé par une Licence offrant un parcours de progressivité bien identifié et clôt par un semestre d'ouverture internationale. Cette Licence se développe avec un double cursus Licence architecture-Bachelor ingénieur (INSA Rouen) et une Licence délocalisée à Hanoï.

Le Master est structuré en trois domaines d'étude : Expérimentations (architecture et écologie), Transform (enjeux de l'intervention dans l'existant) et Architecture de la Ville et des Territoires. Elle délivre le master DRAQ en bi cursus avec le département de Génie civil l'Université du Havre et le Master Architecte-Ingénieur (INSA Rouen).

Depuis juillet 2023, l'ENSAN Normandie est accréditée à la délivrance du doctorat.

## DESCRIPTIF DU SERVICE

L'Unité de recherche en architecture ATE «Architecture, territoire, environnement» a été labellisée Équipe d'accueil n°7464 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2016 (ATE – EA 7464). Elle dépend d'un établissement de tutelle : l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie), elle-même établissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'architecture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

ATE Normandie a pour mission la création, la diffusion et la valorisation de connaissances nouvelles auprès de la communauté scientifique. Il est organisé en 4 axes de recherche pluridisciplinaires :

- ARCHE, Architecture, environnement et cultures constructives
  - Création, Dispositifs du sensible
  - URRBS, Urbanités et ruralités résilientes
  - Médiations, Culture, Savoirs, médiations de l'architecture
- Les doctorats sont délivrés dans deux écoles doctorales de Normandie Université :
- ED 556 HSRT (Homme, Sociétés, Risques, Territoires)
  - ED 558 Normandie Humanités (Doctorat de recherche et de création, RADIANT)

Groupe de disciplines : Histoire et cultures architecturales

Discipline :

**Charges pédagogiques :**

En licence l'enseignant(e) dispensera un cours magistral en histoire de l'architecture de l'Antiquité - Moyen Âge – Temps modernes (L1 : 40h ÉqTD).

Il/elle participera à l'encadrement de l'enseignement « analyse architecturale » coordonné par le champ HCA (L1 : 36h Éq. TD).

Il/elle dispensera un cours magistral en histoire de l'architecture du XIXe siècle (L1 : 20h ÉqTD).

Il/elle dispensera un cours magistral histoire du logement et de la ville (L2 : 40 h. ÉqTD)

Il/elle dispensera un cours magistral en histoire urbaine en S5 (L3 : 40h ÉqTD) aux étudiants bi-cursus architectes-ingénieurs, à l'INSA (site du Havre).

Il/elle interviendra dans un enseignement optionnel (« notions : histoires de reconstructions », 20h Éq. TD) en S6, aux étudiants bi-cursus architectes-ingénieurs, à l'INSA (site du Havre).

Il/elle participera à l'encadrement du rapport d'étude (S6 : 36h ÉqTD) auprès des étudiants bi-cursus architectes-ingénieurs, à l'INSA (site du Havre).

En master, il/elle participera, dans le domaine d'étude « Transform » au séminaire de master (42h éq. TD, S8).

Il/elle pourra être invité(e) à intervenir ponctuellement dans divers enseignements, par exemple en Master DRAQ, ou dans le cadre d'intensifs.

**Savoir-être (compétences comportementales) :**

Enseignant(e) aguerri(e) aux cours magistraux, polyvalent et agile, disponible pour intervenir sur divers sites à Rouen (ENSA Normandie) et au Havre (INSA, master draq) en dialogue avec plusieurs équipes.

**DESRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE**

**1 - Expériences et compétences requise**

L'enseignant(e) est historien(ne) de l'architecture, historien(ne) de l'art, ou architecte doté(e) d'une solide formation d'historien. Il/elle témoigne d'une bonne expérience de l'enseignement et justifie d'une pratique de la recherche démontrée par ses travaux/publications scientifiques.

**2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

Le/la candidat(e) est invité(e) à demander le rattachement au laboratoire ATE de l'ENSA Normandie au sein duquel il pourra participer aux travaux et manifestations scientifiques, liés notamment à la chaire Perret.

**3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil**

Doctorat et/ou expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA (autre qu'une activité d'enseignement) de 3 ans au cours des cinq dernières années à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de recrutement.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivations
- Une note pédagogique relative à la spécificité du poste développée au regard du projet d'établissement et pédagogique de l'ENSA Normandie (2 pages maximum)
- Un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, références et situation professionnelle actuelle.
- Un extrait des travaux significatifs
- Une copie du diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement ou toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplôme ne sont pas remplies
- Une copie d'une pièce d'identité

•Pièce justificative d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers '(associé à 50%)

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Conditions pour être recruté en qualité de maître de conférences associés (cf. article 1er et 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018) :

Article 1er : « Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ; 2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ; 3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche ».

Article 3 « Les professeurs et maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public »

Article 5 « Les obligations de service prévues au 1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein ».

**Les maîtres de conférences associés à mi-temps doivent justifier d'une activité principale hors enseignements permettant de disposer de revenus réguliers.**

## RENSEIGNEMENTS

Personne à contacter

*alina.chisliac@rouen.archi.fr*

## ENVOI DES CANDIDATURES

Exclusivement par voie dématérialisée à

[personnel@rouen.archi.fr](mailto:personnel@rouen.archi.fr)

Date limite de candidature : 8 juin 2026

**Modalités de recrutement :**

Après examen des dossiers par les membres du CPS restreint, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le 23 juin 2026.